

Assemblée Générale des Usagers de l'eau, de Toulouse Métropole et du SIVOM SAGe de la Saudrune du 5 octobre 2021

Ordre du jour :

1. Situation administrative de l'association depuis la dernière AG de février 2019.
2. Rapport financier à ce jour et état des dépenses et recettes de 2020 et vote du rapport financier
3. Rapport moral : vote
4. Cr de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) de Toulouse Métropole et du SIVOM SAGe (Saudrune Ariège Garonne) - pour les communes de Cugnaux et Villeneuve Tolosane (qui sont rattachées à la métropole de Toulouse Métropole) et celles de Frouzins et Seysses (qui sont rattachées au SAGe de la Saudrune): Vote du rapport moral.
5. Propositions :
 - Versement de 500,00 € par l'association à Eau Secours 31 pour l'aider à payer les frais d'avocat de l'affaire au Tribunal Administratif.
 - Rôle de veille de notre association : propositions à recueillir.

* * *

La séance est ouverte par Pierre Gil . Une vingtaine de personnes sont présentes

1 Situation administrative de l'association depuis la dernière AG de février 2019 :

Pour mémoire la dernière AG avait lieu fin février 2019. Compte tenu des confinements successifs, le bureau a été constitué mais hors délai pour dépôt des changements de statuts à la préfecture. Nous devons donc reprendre certains points de cette AG.

2 Rapport financier à ce jour et état des dépenses et recettes de 2020 et vote du rapport financier :

Le trésorier présente le bilan financier :

- 2018 : dépenses 116€ / recettes 156€ / sur le compte 2272 €, sur le livret 8327€
- 2019 : dépenses : 0 /recettes : don de l'association Hautpoul Amicale : 27,05€
- 2020 : dépenses 1,40€ (envoi d'une lettre) /recettes 100€ / Solde compte : 2466€ ; solde livret : 8433€

Le montant des fonds l'association paraissent importants : ils datent d'une époque où le nombre d'adhérents était important (+de 500). Actuellement notre activité est essentiellement administrative (ex : envoi de courriers). Pour autant, ces fonds sont nécessaires au cas où il serait nécessaire d'ester en justice et faire face aux frais d'avocat, extrêmement élevés.

Des échanges ont eu lieu et des décisions devront être prises par le bureau du CA de l'association sur :

- La réévaluation du montant de la cotisation (3€), inchangé depuis de nombreuses années
- Le nombre de personnes figurant sur le fichier et qui ne cotisent plus toutes
- les personnes dont nous ne connaissons que l'adresse postale (410 personnes).

Concernant les 213 personnes pour lesquelles nous connaissons l'adresse e-mail, il est décidé qu'un mail sera envoyé à chacune d'elles leur demandant si elles souhaitent rester adhérentes, auquel cas une cotisation leur sera demandée.

Le rapport financier est approuvé.

3 Rapport moral :

L'activité actuelle de l'association :

- tenir le stand lors de la journée des associations.
- participer aux CCSPL de Toulouse Métropole et celles du SIVOM SAGe. Cette présence est indispensable pour les présents car c'est le seul moyen d'obtenir des informations sur les choix qui déterminent le prix de l'eau et des moyens affectés à son traitement, ainsi qu'assurer un suivi sanitaire satisfaisant.
- répondre aux demandes des usagers souhaitant un accompagnement par l'association afin d'intervenir auprès de la Métropole.

Le rapport moral est voté à l'unanimité.

- 4 Cr du CCSPL de Toulouse Métropole et du SIVOM SAGe pour les communes de Cugnaux et Villeneuve Tolosane (rattachées à la métropole de Toulouse Métropole) et celles de Frouzins et Seysses (rattachées au SAGe de la Saudrune) :

Concernant Cugnaux et Villeneuve-Tolosane :

Rappel : à la suite de la délibération des élus du Conseil Métropolitain sur le choix entre une régie (le public) et une délégation de service public (le privé), le marché de l'eau potable a été confié à Veolia et celui de l'assainissement à Suez. Les usagers relèvent maintenant de Toulouse Métropole, et depuis mars 2020, les décisions prises par l'instance métropolitaine s'appliquent à Cugnaux et Villeneuve. Le prix de l'eau a été porté à 2,92 €/m³, un prix très bas mais qui soulève des interrogations : est-ce le juste prix ? Permettra-t-il d'assurer les travaux de maintenance partout où ils sont nécessaires ?

A noter que 4 élus de la métropole ont porté plainte au Tribunal Administratif (soutenus par Eau secours 31) au motif que la comparaison entre l'évaluation pour la régie et celle pour la délégation de service public a été biaisée. Le Tribunal Administratif a débouté les élus. Il n'est pas prévu d'aller en appel. Parallèlement la métropole a présenté 2 avenants permettant de « régulariser » des sommes auprès de Veolia. Des élus actuels ont saisi la justice pour les dénoncer.

Concernant la CCSPL du 4 octobre :

Des questions ont été soulevées :

- sur des chiffres qui ne permettent pas une connaissance précise de l'état des installations, et notamment celles de l'assainissement. Il serait entre autre utile de connaître le nombre de kilomètres de réseau en très mauvais état. M.Laclau a annoncé que 170km par an seront inspectés jusqu'en 2024, à raison de 500m par jour. A signaler qu'un collecteur stratégique d'eaux usées de 1,40m de diamètre près des 7 deniers, au nord de Toulouse, s'est effondré en janvier 2021, entraînant des travaux et des contraintes qui ont duré 7 mois). Le préfet a exceptionnellement donné l'autorisation de rejet direct dans la Garonne.
- sur la préservation de la ressource en eau pendant les périodes de sécheresse : les éléments fournis apparaissent insuffisants. Par exemple, sur une période de mesure de 6 mois (de juin à septembre), pour un prélèvement d'eau de 1,9%, la Métropole en rejette 1,4%, le débit d'étiage étant de 50m³/s.
- sur l'absence de moyens dans les communes périphériques à Toulouse pour l'organisation du compostage des déchets organiques dans les immeubles d'habitations (ces déchets sont actuellement brûlés).

Concernant le SIVOM SAGe de la Saudrune (CCSPL du 23 septembre 2021) :

Depuis début 2019, les communes de Muret (0,5% du capital) et celles du SIVOM (99,5% du capital) se sont associées pour constituer une SPL (Société Publique Locale), structure de droit privé à laquelle s'appliquent des règles plus souples que celles des collectivités (salariés de droit privé, passation des marchés moins

contraignante, incidence sur le paiement de l'impôt). Des tractations ont eu lieu pour que 14 communes de l'agglomération de Muret (Muretain) entrent dans la SPL, avec transfert d'agents territoriaux, sans doute actées par des délibérations ayant donné lieu à contestation devant le tribunal administratif, puis remontées en Conseil d'Etat. La mairie de Muret souhaitait exclure du Sivom les communes les moins riches, au mépris de la solidarité. Une péréquation au nombre de compteurs serait plus pertinente. L'affaire est en cours.

Le prix de l'eau est de 3,84 €/m³, justifié sans doute par un habitat diffus, comme habituellement en milieu rural.

Ce qui est ressorti du CCSPL :

- Beaucoup de transformations sont en cours : fermetures de stations non conformes, ouverture d'autres unités.
- Travaux importants de sécurisation des captages d'eau potable.
- Concernant l'eau potable, arrêt de la double filtration au motif de l'âge de l'installation, au profit d'un dispositif de désinfection par ultra-violet.
- Il existe un projet de transfert de l'usine de Portet vers la rive droite de la Garonne (Saubens ?).

A noter que :

1. Une unité de méthanisation des boues provenant des eaux usées de Cugnaux et d'autres communes va être installée à Cugnaux.
2. Actuellement, les eaux résiduelles résultant du traitement des eaux usées de la station de Cugnaux sont envoyées dans la Saudre. La DDT a demandé qu'elles soient envoyées dans la Garonne.

5 Propositions / décisions :

- L'association versera 500,00 € à Eau Secours 31 pour aider à payer les frais d'avocat de l'affaire au Tribunal Administratif. **Accepté à l'unanimité**
- Rôle de veille de notre association
- Il serait utile de diffuser à tous un courrier rappelant le rôle et les différentes lignes d'actions de l'association
- S'agissant de la cotisation : pour les personnes qui demandent qu'on intervienne pour eux (en cas de fuite, facture excessive etc..), nous avons retenu que la personne devait être adhérente et s'acquitter du coût correspondant à une lettre recommandée (8 ou 10€)

Sujets à développer :

- moins de bétonnage => économies d'eau.
- double circuit pour réutiliser les eaux faiblement chargées (lave-vaisselle, lave-linge) pour les sanitaires, chaque fois que ce sera possible.
- organiser des conférences thématiques en invitant une personne experte dans un domaine relatif à l'eau.

6 Vote pour le nouveau conseil d'administration :

- P.Gil donne sa démission de président.
- Les membres du nouveau conseil d'administration qui se présentent sont: André Rodrigues, Robert Cazala, Pierre Gil, Philippe Fleygnac, Michel Blanc, Christian Ladet, Georges Bordenave, Marie Graciet.
- A noter que la participation au CA de représentants de Frouzins et Seysses est indispensable.

L'AG vote à l'unanimité pour cette liste.

La réunion se termine à 20h.